

## CARNET

## LA MONTAGNE

Rédaction, 7, rue de la Liberté, à Ussel. Tél. 05.55.96.17.50 ; fax. 05.55.72.42.73 ; ussel@centrefrance.com.

Abonnement. Tél. 0.810.61.00.63. Service 0.06 €/min + prix appel.

## RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 05.55.86.33.40, fax. 05.55.86.33.49, 14 avenue Maréchal-Foch à Brive. Petites annonces. Tél. 0825.818.818\*, fax. 04.73.17.30.19.

Avis d'Obsèques. Tél. 0825.31.10.10\*, fax. 04.73.17.31.19. Annonces Légales. Tél. 0826.09.01.02\*, fax. 04.73.17.30.59. Annonces Emploi. Tél. 0826.09.00.26\*, fax. 04.73.17.30.59. \*0,18 € ttc/mn

## GARDES MÉDICALES

CHIRURGIEN-DENTISTE. Tél. 15. MÉDECIN. Tél. 15. PHARMACIES DE GARDE. Du samedi 19 h au mardi 9 h, tél. 32.37 (0,34 cts par minute).

## URGENCES

SAMU. Tél. 15. POMPIERS. Tél. 18 ou 112. POLICE. Tél. 05.55.96.11.29. GENDARMERIE. Tél. 05.55.72.28.42. CENTRE HOSPITALIER. Tél. 05.55.96.40.00. DÉPANNAGE GAZ. Tél. 0.810.433.015. DÉPANNAGE ÉLECTRICITÉ. Tél. 09.726.750.19. SECOURS CATHOLIQUE. Aide d'urgence au 06.87.46.23.28.

## ADRESSES UTILES

CROIX-ROUGE. Permanence téléphonique, au 05.55.96.28.65. MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE.

Site d'Ussel : mardi, jeudi, vendredi de 14 h à 18 h 30, mercredi de 10 h à 18 h 30, samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. 05.55.72.31.47. Mail : mediatheque.ussel@hautecorreze.com. Site de Meymac : mardi, mercredi, vendredi de 14 h à 18 h 30, jeudi, 16 h à 18 h 30, samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Tél. 05.32.09.19.86. Mail : mediatheque.meymac@hautecorreze.com.

## CINEMAS

POUR USSSEL, BORT, MEYMAC, NEUVIC ET LA COURTINE. Voir le programme en page Corrèze. ■

## À L'AFFICHE AUJOURD'HUI



**Margerides.** Visite maison illuminée, de 18 h à 21 h, à la maison de Marie-Laure Chamfreau. Renseignements au 05.55.94.39.57.

**Meymac.** Calendrier de l'aveugle, de 17 h à minuit, sur la façade du centre d'art contemporain.

**Ussel.** Village de Noël et manèges sur la place Voltaire. Attractions, manèges, et *winter snow*. Stands des associations. ■

## Ussel → Vivre sa ville

**TERRITOIRE** ■ A quoi sert le Pays Haute Corrèze Ventadour, présidé par l'élue usselloise Françoise Béziat ?

## Les quatre missions du syndicat de pays

Cette structure porte notamment la grosse opération en faveur de l'amélioration du logement sur toute la haute Corrèze et le sud de la Creuse.

Eric Porte

eric.porte@centrefrance.com

Il y a encore plus grand que Haute Corrèze communauté, cette communauté de communes basée à Ussel, et qui rayonne de Soursac à Poussanges (Creuse), et de Bugeat à Larocheprès-Feyt.

En place depuis deux ans, le syndicat du Pays Haute Corrèze Ventadour a des allures d'arrondissement avec 91 communes, et reste discret aux yeux des habitants. Pourtant, il va jouer un rôle important dans certains domaines de leur quotidien. Détails.

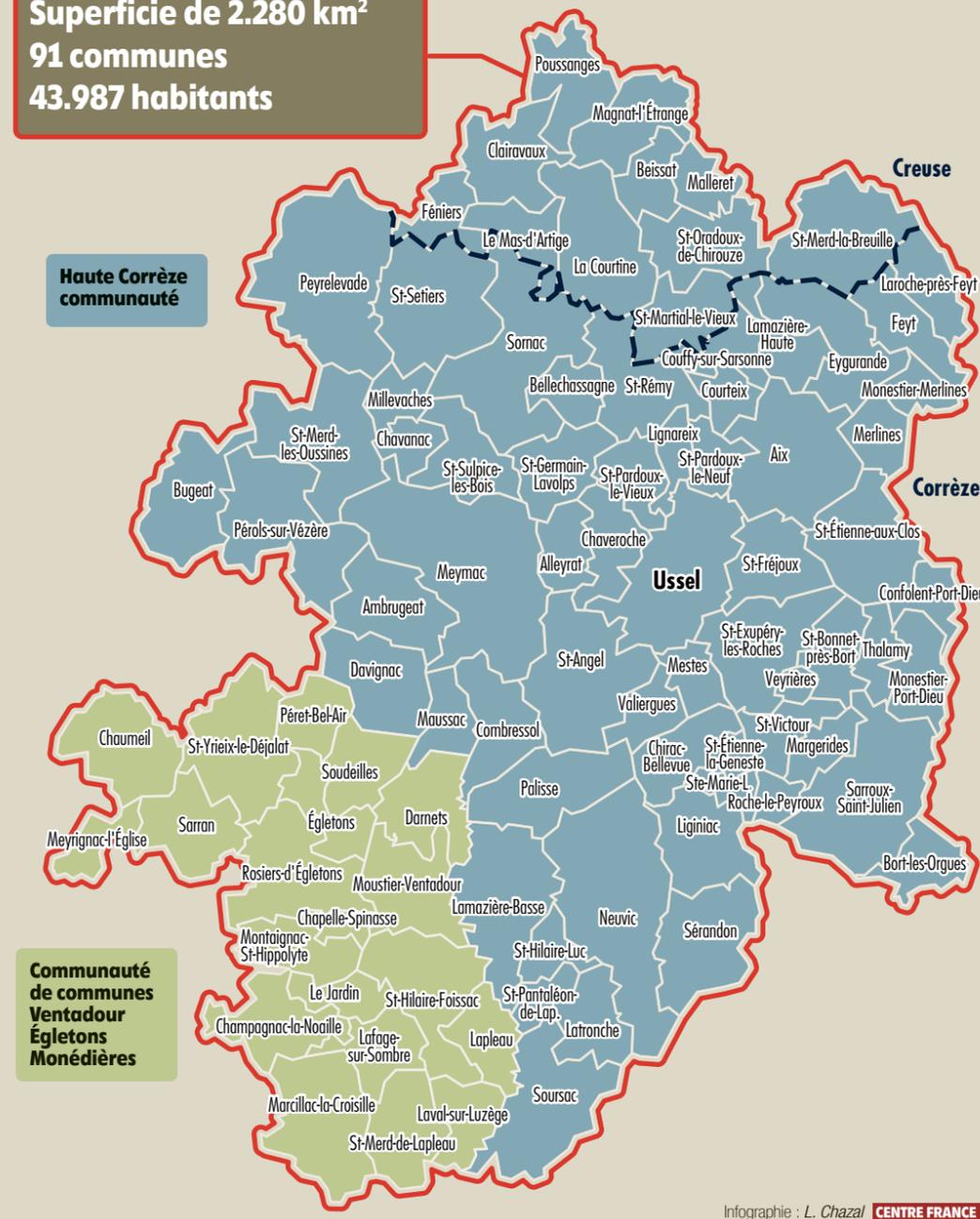
**1 L'opération d'amélioration de l'habitat.** Présenté il y a quelques semaines (*notre édition du 13 décembre*), ce programme entre en vigueur en 2018 et peut concerner, sur les cinq prochaines années, 725 logements (hors Ussel qui a sa propre opération) à travers le périmètre du syndicat (*voir carte*).

Avec différents partenaires, cette Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de revitalisation rurale assure un accompagnement technique et financier aux particuliers pour rénover leur logement (propriétaires ou bailleurs).

Elle veut s'attaquer à la réduction de la vacance et inciter les propriétaires à rénover, réhabiliter et remettre sur le marché des logements. L'espoir, c'est aussi d'assurer aux entreprises du bâtiment de l'activité. Pour mener à bien ce vaste programme, le syndicat de pays va mandater un prestataire extérieur.

## Les chiffres clés du Pays Haute Corrèze Ventadour

Superficie de 2.280 km<sup>2</sup>  
91 communes  
43.987 habitants



Infographie : L. Chazal CENTRE FRANCE

**2 Le Scot.** Encore un sigle qui n'a rien de vraiment glamour mais dont l'application va avoir des répercussions sur l'urbanisme et donc l'aménagement de tout le territoire du Pays. Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) peut se comparer à un document de planification qui va dire où l'on peut construire, où des entreprises peuvent s'installer, quelles zones naturelles ou agricoles méritent d'être préservées... La phase de diagnostic est terminée. Les élus vont pouvoir s'atteler au projet d'aménagement. La présidente du syndicat, Françoise Béziat, annonce des temps de concertation avec des acteurs privés ou publics et la population.

**3 Les fonds européens.** Les particuliers ne sont pas directement concernés, mais le programme européen Leader est bien connu des élus pour obtenir des subventions pour des projets « innovants » en zone rurale. Depuis mai 2016, le Pays Haute Corrèze Ventadour dispose d'une enveloppe de 2 millions d'€ et selon sa présidente, la moitié n'a pas été dépensée. L'objectif est de faire émerger et de soutenir un maximum de projets d'ici 2020. Ils sont examinés par une instance baptisée comité unique de concertation.

**4 Avec la région Nouvelle-Aquitaine.** Là encore, il s'agit d'un contrat qui permet de profiter de financements régionaux. Le syndicat de pays est un peu entre deux eaux : le précédent contrat, signé avec l'ex-région Limousin, se termine ce soir. Une nouvelle mouture doit venir de la région Nouvelle-Aquitaine pour soutenir des projets de développement, portés essentiellement par des collectivités. L'emploi, la formation, la transition énergétique, les équipements... figurent dans la liste. ■

## Qui dirige ce syndicat ?

La gouvernance du syndicat de Pays Haute Corrèze Ventadour est assurée par 29 élus titulaires et 29 suppléants, tous issus des communautés de communes de Haute Corrèze communauté et Ventadour Égletons Monédières. Ils se répartissent dans deux instances : le comité syndical - le parlement en quelque sorte - et le bureau syndical - l'exécutif. La présidente, l'élue usselloise Françoise Béziat, est assistée de trois vice-présidents : Jean-Louis Bachellerie, maire de Marçillac-la-Croisille, en charge du programme européen Leader ; Philippe Brugère, maire de Meymac, veille sur le Pays d'art et d'histoire (*lire par ailleurs*) ; Jean Valade, maire de Ligniac, a sous sa responsabilité l'aménagement et le développement du territoire. Né le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ce syndicat de pays a pris la place de deux entités aujourd'hui dissoutes : l'association du pays haute Corrèze Ventadour et le syndicat mixte Pays d'art et d'histoire des hautes terres corréziennes et de Ventadour.

## EN CHARGE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Ateliers pour les scolaires, visites, conférences, balades, expos... les animations autour du patrimoine relèvent du syndicat de pays et voient leur audience augmentée (4.341 visiteurs en 2017). La mise en ligne d'un site internet est prévue en 2018.